



**VAL D'OISE**  
**Numérique**  
Syndicat mixte ouvert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

**Comité syndical du 2 juillet 2015**

**DELIBERATION N° 15-021**

**Objet : Autorisation de lancement du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Délégation de Service Public (DSP) FTTH et autorisation au Président à signer**

Le deux juillet deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

**Sont présents :**

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
26 JUIN 2015	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
- 7 JUIL. 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
- 7 JUIL. 2015	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine

**Est excusé et suppléé :**

- 7 JUIL. 2015	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER
----------------	------------------	--

**A donné pouvoir :**

	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
--	--------------------	---

**Sont absents :**

	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

ARRIVÉE  
- 7 JUIL. 2015  
SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

**Le Comité syndical,**

Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,  
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,  
Vu le rapport n° 15-021,

**Après en avoir délibéré (108 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),**

**AUTORISE** le lancement du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Délégation de Service Public (DSP) FTTH ;

**AUTORISE** le Président à signer ultérieurement, au nom et pour le compte du syndicat mixte, le marché correspondant ;

**PRECISE** que le marché est constitué de quatre phases :

- Mise à niveau du périmètre sur la base des études techniques conduites par le Département
- Rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Assistance à la procédure de consultation
- Participation à la mise au point du contrat final avec le candidat retenu et à la constitution de la société concessionnaire

**DIT** qu'il s'agit d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et **PRECISE** que dans ce cadre le montant du marché sera inférieur à 90 000 €HT ;

**DIT** que le délai prévisionnel d'exécution court à compter de la notification pour une durée maximale de douze mois incluant la phase de négociation et de constitution de la société concessionnaire ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal du syndicat mixte sur l'imputation 617//738 - Etudes et Recherches ;

**DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

  
Monsieur Pierre-Edouard EON

